Image not found or type unknown

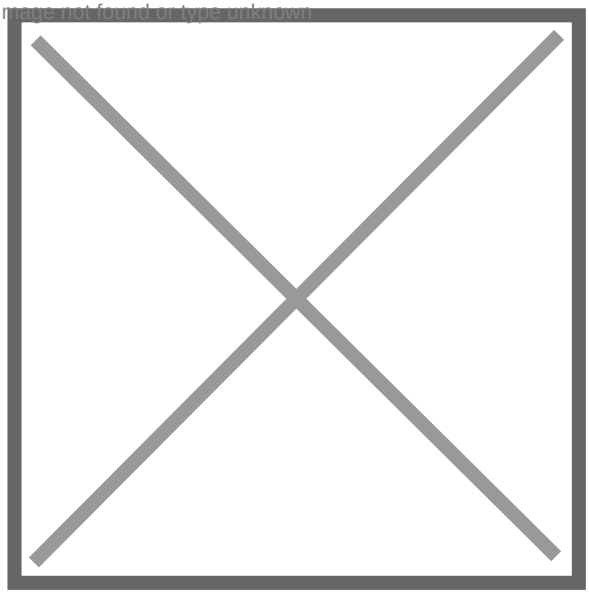

Marié a une Française et père d'enfant Français et sans papiers

Par **Moha89**, le **25/06/2016** à **00:00**

salut
Je suis d'origine ivoirienne et en situation irrégulière .
Alors cela fait 3 ans bientôt que je suis en France et 2 ans bientôt que je suis marié légalement a une Française . Depuis 8 mois bientôt nous sommes parents ,dc je suis père d'enfant français .
La préfecture m'a refusé le titre de séjour et m'a adressé un OQTF, comme quoi j'ai pas prouver la communauté de vie et ma participation dans l'éducation de mon de mon enfant.
sachant que en lieu et place de la communauté de vie j'ai fournis tous les justificatifs de mes déplacements quand je vais voir ma femme et mon enfants

Nb : Ma femme et moi avons pas un domicile propre a nous
car nous sommes tous deux sans emploi .
donc elle vit encore chez ces parents
Ma femme na jamais souhaité que j'ai les papiers donc elle m'a jamais remit les documents la concernant pour ma demande a la préfecture .
A part mes quelque avis de passage a la maternité et a la PMI et 5 reçus d'achats que j'ai pu garder , elle refuse de me donner les autres preuves que j'ai laisser avec elle .
Et pour me compliqué encore plus la tâche elle me menace tout le temps de divorcé .

Alors ma question est la suivante : Qu'est ce qui se passerait si je lui accorder le divorce ou si moi je demandais le divorce ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés